

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 19 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Châteaubateau, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

**Date de la
convocation**
20/11/2025

Date de l'affichage
20/11/2025

**Nombre de
conseillers en
exercice : 44**

Présents : 24
Représentés : 10
Excusés : 2
Absents : 8

**Secrétaire de séance
désigné(e) :**
M. Sébastien
DROMIGNY

Étaient Présents

M. Didier BALDY, M. Jean-Jacques BRICHET,
M. Frédéric BRUNOT, M. Christian CIBIER, M. Sébastien COUPAS
représenté par M. Ikbal KHLAS, Mme Eliane DIACCI,
M. Sébastien DROMIGNY, M. Yannick GUILLO,
M. Serge HAMELIN, Mme Ghislaine HARSCOET,
M. Fabrice HOULIER, M. Mohamed KHERBACH, Mme Nolwenn LE
BOUTER, M. Gilbert LECONTE, Mme Suzanna MARTINET,
M. Christophe MARTINET, M. Pierre-Yves NICOT,
M. Francis OUDOT, Mme Angélique RAPPAILLES, M. Jean-
Yves RAVENNE, M. Frédéric ROCHER, M. Jean-Sébastien SGARD,
M. Alain THIBAUD, Mme Joëlle VACHER

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

M. Gilles BOUDOT donne pouvoir à M. Jean-Sébastien SGARD,
Mme Stéphanie DEGAND donne pouvoir à M. Didier BALDY,
M. Jean-Marc DESPLATS donne pouvoir à M. Gilbert LECONTE,
M. Marcel FONTELLIO donne pouvoir à M. Francis OUDOT,
Mme Brigitte JACQUEMOT donne pouvoir à M. Yannick GUILLO,
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. Sébastien DROMIGNY,
Mme Edith LION donne pouvoir à M. Fabrice HOULIER,
Mme Nadia MEDJANI donne pouvoir à Mme Ghislaine HARSCOET,
Mme Aurélie POLESE donne pouvoir à M. Christian CIBIER,
Mme Sylvie PROCHILLO donne pouvoir à M. Frédéric ROCHER

Absent(s) excusé(s)

M. Sylvain CLERIN, Mme Charlie GABILLON

Absent(s) non excusé(s)

M. Michel BILLOUT (arrivé à 19h07 pour la délibération n°2025-080),
M. Davy BRUN, Mme Carine CALMON-PLANTIN,
M. Philippe DUCQ, Mme Clotilde LAGOUTTE (arrivée à 19h07 pour
la délibération n°2025-080), M. Thomas LECONTE,
M. Farid MEBARKI, M. Pierre PERRET

**2025-079 OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de procès-verbal établi,

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire, qui s'est tenue le 25 septembre 2025, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Brigitte JACQUEMOT,

Il convient que les membres du Conseil communautaire le valident ou demandent à le modifier.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Approuve le procès-verbal du conseil communautaire du 25 septembre 2025.

ARTICLE DEUX :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nangis, le 28 novembre 2025

Le Président,

Yannick GUILLO

